Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023
ID : 069-216900928-20231018-202334-CC

Gleizé Beaujolais

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-34

Objet : Marchés de fournitures – Acquisition de mobilier pour la médiathèque

Le Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- **Vu** les articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

- **Vu** les articles L2123-1, R2123-1 1°, L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique ;

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2023 par laquelle le Conseil consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités et notamment le 3° ;

- **Vu** la décision de partir en négociation de la commission d'appel d'offres du 30 juin 2023 ;

- **Considérant** qu'une consultation a été mise en ligne sur la plateforme AWS https://www.marches-publics.info/ pour la passation d'un marché en procédure adaptée ouverte pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque. Le marché n'est pas alloti ;

- **Considérant** que l'offre a été remise dans les délais ;

- **Considérant** qu'une première offre à 152 400,69 € HT a été remise et qu'après une phase de négociations une nouvelle offre à 144 641,53 € HT a été transmise ;

- **Considérant** qu'il en ressort que l'offre de la société IDM, seul candidat ayant remis une offre conforme et au regard des critères d'attribution, apporte les compétences, la technicité, les garanties et les moyens nécessaires à l'exécution de ce marché ;

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché acquisition de mobilier pour la médiathèque à la société IDM, sise au 68 avenue Camus à Nantes (44000) et ce pour un montant total de 144 641,53 € HT, soit 173 569,84 € TTC ;

- **D'IMPUTER** la dépense au budget principal de la commune ;

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023
ID : 069-216900928-20231018-202334-CC

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à la matière à prendre et signer tous les actes utiles à l'exécution du marché ;

- **DE CHARGER** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

AMPLIATION DE LA PRESENTE DECISION SERA FAITE AU REGISTRE DES DECISIONS ET TRANSMISE A :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Trésorier de Gleizé.

Fait à Gleizé, le 18 octobre 2023

MAIRIE DE GLEIZÉ RHÔNE

Ghislain de Longevialle
Maire